

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 419 14 février 2014

SOMMAIRE

AKT Holdings S. à r.l	LB Dame S.à r.l. & Partners S.C.A 2010
All In One Technologies S.A 20105	LDL & LDS S.à r.l 2011
Ambrew S.A	MIRIM S.A société de gestion de patri-
Amsterdam Water Holdings S.à r.l 20105	moine familial2009
Atkins Worldwide S.à r.l20102	Momentum Reinsurance Worldwide S.A.
Aurelia Capital20101	2008
Camaro S.A	Nizi International S.A 2009
Cambenes S.A	ProLogis Poland XXV S.à r.l 2007
CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR 20096	ProLogis UK CCLVIII S.à r.l 2007
CIU S.à r.l	Riverland Holding S.à r.l 2010
Commodity Trade Luxembourg S.A 20097	R&K S.à r.l
Eracolus Investments S.A20092	Security Investment S.A 2011
Erfttal Wohnen S.à r.l	Serim International S.A 2007
Etalux s.à r.l	Serim International S.A 2007
Eternity Group Holding S.A20092	Sette S.à r.l
European Healthcare Holdings S.à r.l 20093	Siegwerk Holding Luxembourg S.A 2009
Falkade SA, SPF20108	Silverbrick Finance S.A
FS Invest II S.àr.l20106	Skirnerinvest S.A
GGI Advisory S.A	Strapeg S.A SPF2010
Impala Properties S.à r.l	TCS II Lu S.à r.l
Interior Rent Luxembourg S.A 20108	TCS II Opportunities Lu S.à r.l 2009
Kent Inter Holding S.A 20075	VC Holding II S.à.r.l
Kenzan International S.A., SPF 20075	VDC Invest S.A
KK 140 S.A	Winfania Lux s.à r.l
KK 140 S.A	Xieon Networks Investment S.à r.l 2009
Lanthea Holding S.ASPF20100	



Erfttal Wohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 182.996.

STATUTES

In the year two thousand thirteenth, on the eighteenth day of December.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The private limited liability company IW-Wohnen S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in process of being filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg,

Said proxy after having been initaled "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as there-above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Formation of the company. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object.

- 2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.
- 2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to promoting, managing, acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.
- 2.6. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.
 - 2.7. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.
 - Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
 - Art. 4. Name. The private limited liability company will have the name "Erfttal Wohnen S.à r.l.".

Art. 5. Registered office.

- 5.1. The registered office is established in Luxembourg-City.
- 5.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 5.3. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the board of managers.



- 5.4. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.
- **Capital Share.** The capital is set at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) share quotas of ONE EURO (1.- EUR) each.
 - Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10.

- 10.1. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.
- 10.2. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- 10.3. Corporate details regarding the shareholders of the Company and any transfer of shares shall be reflected in the Company's share register.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Management

Art. 12.

- 12.1. The Company is managed by a board of managers (conseil de gérance) composed of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.
 - 12.2. The managers may be dismissed ad nutum.
- 12.3. The shareholders and the Company shall ensure that the central management and control of the Company is exercised and substantiated in Luxembourg (and in any case outside the United-Kingdom and Germany).
- 12.4. The board of managers may from time to time dub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not to be shareholder(s) or manager(s) of the Company.
- 12.5. The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13.

- 13.1. The board shall have responsibility for the supervision, management, overall direction and decision making of the Company and its business in accordance with the Law save in respect of those matters which are specifically reserved by the Law or these Articles, to the general meeting of shareholders.
- 13.2. In dealing with third parties, the board will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided that the terms of these Articles shall have been complied with.
 - 13.3. The quorum for any meeting of the board shall be two (2) managers.
- 13.4. The board shall decide on matters by simple majority vote and each manager shall have one vote at any meeting of the board.
- 13.5. The chairman shall be elected among the managers and as chairman will have a casting vote in case of parity of votes.
- 13.6. Unless provided otherwise herein in these Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.
- 13.7. Subject to the terms of these Articles, the managers may, without prior board meeting, carry out the following actions on behalf of the board provided that the relevant action has been approved in advance (either specifically or in a general approval) by the Company's shareholder(s):
 - concluding, amending or terminating any commercial lease agreement on the part of the Company;
- concluding, amending or terminating any residential lease agreement on the part of the Company where the total annual net rent (excluding any ancillary costs) per lease is equal or greater than EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) provided that this is in accordance with any business plan in relation to the Company or to a Connected Company;
 - initiating litigation or engaging advisors on behalf of the Company in relation thereto;
- concluding any contract for the refurbishment and/or maintenance of any asset in accordance with any business plan on the part of the Company or of a Connected Company where the amount payable under such contract is equal or greater than EUR 10,000 (ten thousand Euro);
 - concluding of confidentiality and insurance agreements on the part of the Company;



- concluding any agreement on the part of the Company other than where such conclusion is reserved to the board pursuant to clause 13.8; and
 - opening bank accounts and making payments on behalf of the Company,
- and in carrying out any of the actions described in this clause the relevant manager may have regard to recommendations of an asset manager.
- 13.8. Subject to the provisions of these Articles, the following matters may only be taken at a board meeting or by a written resolution signed by such number and type of managers who could, on their own, form a quorum and approve the matter concerned at a duly convened meeting of the board provided that the relevant action has been approved in advance (either specifically or in a general approval) by the Company's shareholder(s):
- concluding any agreement on the part of the Company relating to the receipt or provision of finance (including the renewal, extension or refinancing of any previous financing) or relating to hedging arrangements or the provision of any guarantee, security or indemnity;
 - concluding any agreement on the part of the Company in relation to the acquisition or sale of any asset;
- deciding all significant standard terms which must be included in any lease of any asset which is to be entered into by the Company; and
- concluding any contract on the part of the Company relating to the refurbishment and/or maintenance of any asset not in accordance with the any business plan in relation to the Company or to a Connected Company.
- 13.9. Any decision relating to any of the following matters shall require the prior written consent of the general meeting of shareholders or, as the case may be, of the sole shareholder
- acquisition of any property, shares, bonds, debt or any other interest or commitment other than where this is done in accordance with, or in order to implement a matter approved in any business plan relating to the Company or to a Connected Company;
- disposal of any asset or property which has not been provided for in any business plan relating to the Company or to a Connected Company;
 - commencement or settlement of material litigation;
- entry or termination of any material contract (being a contract of a value of more than EUR 50,000 (fifty thousand Euro) per annum;
- grant of any guarantee or indemnity by the Company or any of its subsidiaries (other than in the ordinary course of business);
- appointment, termination and replacement of appointment of any material parties relevant to the existence and operation of the Company other than an asset manager;
 - adoption or material amendment to any business plan relating to the Company or to a Connected Company;
- any arrangement for any joint venture or partnership as between the Company and another person or for the acquisition of the whole or substantially the whole of the assets and undertaking of the Company or an acquisition by the Company of any part of the issued share capital or of the assets and undertaking of another person; and
- any transaction between the Company and a shareholder or an associated company or affiliate of a shareholder and any transaction which is not on arm's length terms and in the ordinary course of business.

Art. 14.

- 14.1. Meetings of the board of managers shall be properly convened and minuted and held at such times as may be determined by the board and in any event not less than quarterly at such times in Luxembourg as may be determined by the board.
- 14.2. the shareholders shall procure that any manager personally attend such meetings of the board in Luxembourg, subject to Article 14.5.
- 14.3. No board meeting shall ordinarily be convened on less than five (5) business days' notice, but board meetings may be convened by giving not less than one (1) hour's notice if the interests of the Company or its shareholders would in the reasonable opinion of a manager be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such board meeting were not dealt with as a matter of urgency or if all the managers agree.
- 14.4. Any notice of a board meeting shall include an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.
- 14.5. The managers may, in accordance with the Articles, attend a meeting of the board by telephone or video conferencing provided that:
 - the telephone conference is at no time initiated from within the United-Kingdom or Germany;
- the majority (by combined voting strength) of the managers are attending the meeting of the board in Luxembourg and no manager participates in the meeting from Germany;
- the minutes of the relevant meeting(s) of the board record from which location the relevant manager(s) attended the meeting(s) of the board by means of telephone or video conferencing (as applicable).
 - 14.6. Each manager may appoint for a given board meeting a representative for himself or herself.



- 14.7. A representative appointed shall be entitled to attend and vote at any meeting at which the manager appointing him/her is not personally present, and generally in the absence of his/her appointor to do all the things which his appointor is authorised or empowered to do.
 - 14.8. A manager who is also a representative shall be entitled, in the absence of his/her appointor:
 - to a separate vote on behalf of his appointor in addition to his own vote on his own account; and
- to be counted as part of the quorum of the board on his own account and in respect of the manager for whom he is the representative.
- 14.9. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 15. Shareholders.

- 15.1. Any sole shareholder shall assume all powers conferred to the general meeting of shareholders.
- 15.2. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 15.3. However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholder owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.
- **Art. 16. Financial year** The Company's year starts on the 1 st of July of each year and ends on the 30 th of June of the following year.

Art. 17. Financials.

- 17.1. Each year, with reference to 30 th of June, the Company's accounts are established and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 17.2. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Reserve - Dividend.

- 18.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.
- 18.2. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 18.3. The balance of net profits may be distributed to the shareholders in accordance with their shareholding in the Company.
- 18.4. The board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:
- The board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends:
- These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 20. Legal and Contractual references.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 30 June 2014.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by the private limited liability company IW-Wohnen S.à r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand and fifty Euro.



Resolutions of the sole partner

- 1) The company will be administered by a board of managers composed by the three following persons:
- Mrs. Tessy LANG, company director, born in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on June 24, 1969, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Mr. Frank PLETSCH, company director, born in Trier (Germany) on July 15, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Mr. Mark GORHOLT, company director, born in Trier (Germany) on November 26, 1980, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2) The address of the corporation is in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy-holder, he signed together with the notary the present deed.

Follows the German translation of the preceding text:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den achtzehten Dezember.

Vor mir, Dr. Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung IW-Wohnen S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg, welche dabei ist beim Handels-und Gesellschaftsregister von Luxemburg eingetragen zu werden.

hier vertreten durch Herr Max MAYER, Angestellter, beruflich wohnhaft in Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht,

welche Vollmacht nach "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Diese erschienene Partei, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar um die Erstellung der Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung:

Art. 1. Gesellschaftsgründung. Gegründet wurde eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die durch die für ein solches Rechtssubjekt geltenden Gesetze, insbesondere durch das Gesetz vom 10. August 1915 über Wirtschaftsunternehmen in geänderter Fassung (das "Gesetz"), sowie durch die Satzung (nachfolgend die "Satzung") geregelt wird (nachfolgend die "Gesellschaft").

Art. 2. Gesellschaftszweck.

- 2.1. Zweck der Gesellschaft ist die Übernahme von Beteiligungen, Anteilen und Anteilsscheinen in Luxemburg oder im Ausland in jeder Form gleich welcher Art sowie die Verwaltung dieser Beteiligungen, Anteile und Anteilsscheine. Die Gesellschaft kann insbesondere durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder in sonstiger Weise Aktien, Anteile und andere Kapitalbeteiligungen, Anleihen, Schuldtitel, Einlagenzertifikate und andere schuldrechtliche Wertpapiere und im allgemeineren Sinne alle Wertpapiere und Finanzinstrumente erwerben, die von einer Publikums- oder privaten Gesellschaft gleich welcher Art ausgegeben wurden.
- 2.2. Die Gesellschaft kann Mittel in jeder Form außer über ein öffentliches Zeichnungsangebot aufnehmen. Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Wechsel, Anleihen und Schuldtitel sowie Schuldverschreibungen und/oder Anteilspapiere emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wertpapieren, an ihre Tochtergesellschaften oder an Unternehmen ausleihen, an denen sie unmittelbar oder mittelbar beteiligt ist, auch wenn diese Beteiligung nicht erheblich ist, oder an Gesellschaften, die direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft oder einer zur gleichen Gruppe wie die Gesellschaft gehörenden Konzerngesellschaft sind (nachfolgend die "Verbundenen Unternehmen"). Sie kann des Weiteren Garantien gewähren und Sicherheiten zugunsten Dritter stellen, um deren Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer verbundenen Unternehmen zu besichern. Die Gesellschaft kann darüber hinaus ihr Vermögen ganz oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten dafür schaffen.
- 2.3. Die Gesellschaft kann des Weiteren in Erwerb und Management eines Portfolios von Patenten und/oder sonstigen geistigen Schutzrechten gleich welcher Art oder Herkunft investieren.
- 2.4. Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle Methoden und Instrumente für ihre Investitionen zum Zwecke des effizienten Managements derselben einsetzen, darunter auch Methoden und Instrumente, mit denen die Gesellschaft gegen Kredit-, Währungs-, Zins- und andere Risiken abgesichert werden kann.
- 2.5. Die Gesellschaft kann wirtschaftliche und/oder finanzielle Geschäfte im Zusammenhang mit direkten oder indirekten Anlagen in bewegliches Vermögen und Immobilien abschließen, einschließlich, jedoch nicht beschränkt auf Fördern,



Verwalten, Erwerb, Eigentum, Anmietung, Vermietung, Leasing, Verleih, Teilung, Abschöpfung, Rückforderung, Entwicklung, Umbau, Kultivierung, Erweiterung, Verkauf oder sonstige Veräußerung, hypothekarische Beleihung, Verpfändung oder Belastung in anderer Weise von beweglichem Eigentum oder Immobilien.

- 2.6. Darüber hinaus kann die Gesellschaft in Zusammenhang mit Immobilien administrative, technische, finanzielle, wirtschaftliche und Managementdienstleistungen für andere Gesellschaften, Personen oder Unternehmen erbringen, die unmittelbar oder mittelbar von der Gesellschaft kontrolliert werden oder unmittelbar oder mittelbar unter der Kontrolle derselben Gesellschafter der Gesellschaft stehen.
- 2.7 Die vorgenannte Beschreibung ist im weitesten Sinne zu verstehen und die vorstehende Aufzählung erhebt keinen Anspruch auf Vollständigkeit.
 - Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.
 - Art. 4. Firma. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung trägt den Namen "Erfttal Wohnen S.à r.l.".

Art. 5. Gesellschaftssitz.

- 5.1 Der Hauptgeschäftssitz befindet sich in Luxemburg-Stadt.
- 5.2 Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter mit Beratungen in der für Satzungsänderungen vorgesehenen Weise an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.
 - 5.3 Die Adresse des Hauptgeschäftssitzes kann innerhalb der Stadt durch Entscheidung des Vorstands verlegt werden.
 - 5.4 Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland haben.
- Art. 6. Capital Geschäftsanteile. Das Kapital wird auf ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- EUR) festgesetzt, unterteilt in ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT (12.500) Geschäftsanteile zu je EINEM EURO (1,- EUR).
 - Art. 7. Das Kapital kann jederzeit durch Entscheidung der Gesellschafterversammlung geändert werden.
- Art. 8. Jeder Geschäftsanteil verleiht Anspruch auf einen Bruchteil des Unternehmensvermögens und der Gewinne der Gesellschaft in direktem Verhältnis zur Anzahl der bestehenden Geschäftsanteile.
- Art. 9. Gegenüber der Gesellschaft sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Geschäftsanteil zulässig ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft benennen.

Art. 10.

- 10.1 Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, können die von diesem einzigen Gesellschafter gehaltenen Geschäftsanteile frei übertragen werden.
- 10.2. Hat die Gesellschafter mehrere Gesellschafter können die von jedem Gesellschafter gehaltenen Anteile gemäß den Anforderungen des Art. 189 des Gesetzes.
- 10.3. Detaillierte Angaben zu den Gesellschaftern der Gesellschaft und Anteilsübertragungen sind im Anteilsregister der Gesellschaft enthalten.
- **Art. 11.** Die Gesellschaft darf nicht auf Grund von Tod, Aberkennung der bürgerlichen Ehrenrechte, Insolvenz oder Konkurs des Alleingesellschafters oder eines der Gesellschafter aufgelöst werden.

Geschäftsführung

Art. 12.

- 12.1. Die Gesellschaft steht unter der Leitung der Geschäftsführung (conseil de gérance), die sich aus Geschäftsführern zusammensetzt. Die Geschäftsführer müssen nicht notwendigerweise Gesellschafter sein.
 - 12.2. Die Geschäftsführer können ihrer Ämter ad nutum enthoben werden.
- 12.3. Der Gesellschafter und die Gesellschaft werden sicherstellen, dass das zentrale Management und die zentrale Kontrolle der Gesellschaft in Luxemburg (und in jedem Fall außerhalb des Vereinigten Königreichs und außerhalb von Deutschland) ausgeübt und bestätigt werden.
- 12.4. Die Geschäftsführung kann ihre Vollmachten für spezifische Aufgaben von Zeit zu Zeit an einen oder mehrere ad hoc-Handlungsbevollmächtigte/n weiterdelegieren, der/die nicht notwendigerweise Gesellschafter oder Geschäftsführer der Gesellschaft sein muss/müssen.
- 12.5. Die Geschäftsführung legt die Vollmachten, Pflichten und (etwaigen) Vergütungen ihres/ihrer Handlungsbevollmächtigten, die Dauer des Vertretungszeitraums sowie alle weiteren sachdienlichen Bedingungen der Vertretung fest.

Art. 13.

13.1. Die Geschäftsführung trägt die Verantwortung für die Beaufsichtigung, das Management, die gesamte Anleitung und das Treffen von Entscheidungen der Gesellschaft und ihrer Geschäftstätigkeiten nach Maßgabe des Gesetzes, außer in Bezug auf die Angelegenheiten, die kraft Recht oder gemäß diesem Gesellschaftsvertrag der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.



- 13.2. Im Umgang mit Dritten stehen der Geschäftsführung unter jeglichen Umständen sämtliche Vollmachten für die Vornahme von Handlungen im Namen der Gesellschaft und für die Durchführung und Genehmigung sämtlicher Maßnahmen und Geschäftsvorgänge zu, die mit dem Zweck der Gesellschaft einher gehen; dabei gilt die Voraussetzung, dass die Bedingungen dieses Gesellschaftsvertrags eingehalten werden.
 - 13.3. Zwecks Beschlussfähigkeit der Geschäftsführer ist die Anwesenheit von zwei (2) Geschäftsführern erforderlich.
- 13.4. Die Geschäftsführung trifft ihre Entscheidungen mit einfacher Mehrheit, und jedem Geschäftsführer steht bei Geschäftsführungssitzungen eine Stimme zu.
- 13.5. Der Vorsitzende einer Sitzung wird aus dem Kreis der Geschäftsführer gewählt und hat in dieser Kapazität im Falle einer Stimmengleichheit das Recht der Abgabe der ausschlaggebenden Stimme.
- 13.6. Soweit nicht in dieser Satzung etwas anderes geregelt ist, wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer gebunden.
- 13.7. Vorbehaltlich der in diesem Gesellschaftsvertrag getroffenen Regelungen können Geschäftsführer ohne eine vorherige Geschäftsführungssitzung die folgenden Maßnahmen im Namen der Geschäftsführung durchführen, soweit die betreffenden Maßnahmen im Voraus (entweder spezifisch oder anhand einer allgemeinen Genehmigung) von dem/den Gesellschafter(n) der Gesellschaft genehmigt worden sind:
 - Abschluss, Änderung oder Ergänzung oder Kündigung eines Gewerbemietvertrags seitens der Gesellschaft;
- Abschluss, Änderung oder Ergänzung oder Kündigung eines Wohnungsmietvertrags seitens der Gesellschaft, wenn die gesamte jährliche Nettomiete (ohne Nebenkosten) pro Vermietung sich auf EUR 15.000 (fünfzehntausend Euro) oder mehr beläuft, vorausgesetzt, dieser Vorgang entspricht dem Geschäftsplan für die Gesellschaft oder eine Verbundene Gesellschaft;
- Einleitung von Rechtsstreitigkeiten oder Inanspruchnahme von Beratern im Namen der Gesellschaft in derartigen Zusammenhängen;
- Abschluss von Verträgen über die Renovierung und/oder Wartung von Vermögenswerten seitens der Gesellschaft oder einer Verbundenen Gesellschaft gemäß dem Geschäftsplan, wenn der im Rahmen eines derartigen Vertrags zu zahlende Betrag sich auf EUR 10.000 (zehntausend Euro) oder mehr beläuft;
 - Abschluss von Geheimhaltungs- und Versicherungsverträgen seitens der Gesellschaft;
- Abschluss jeglicher Verträge seitens der Gesellschaft, außer den Verträgen, deren Abschluss gemäß Art. 13.8 der Geschäftsführung vorbehalten ist; und
 - Eröffnung von Bankkonten und Vornahme von Zahlungen im Namen der Gesellschaft,

wobei der betreffende Geschäftsführer bei der Durchführung der in diesem Artikel beschriebenen Maßnahmen die Empfehlungen eines Vermögensverwalters in Betracht ziehen kann.

- 13.8. Vorbehaltlich der in diesem Gesellschaftsvertrag getroffenen Regelungen müssen die folgenden Angelegenheiten ausschließlich im Rahmen einer Geschäftsführungssitzung oder anhand eines schriftlichen Beschlusses entschieden werden, der von einer Anzahl und Art von Geschäftsführern zu unterzeichnen ist, die eigenständig eine Beschlussfähigkeit begründen und die betreffende Angelegenheit bei einer ordnungsgemäß abgehaltenen Geschäftsführungssitzung genehmigen könnten, soweit die betreffenden Maßnahmen im Voraus (entweder spezifisch oder anhand einer allgemeinen Genehmigung) dem/den Gesellschafter(n) der Gesellschaft genehmigt worden sind:
- Abschluss von Verträgen seitens der Gesellschaft, die sich auf die Entgegennahme oder die Beschaffung von Finanzen beziehen (einschließlich Verlängerungen, Ausweitungen oder Refinanzierungen vorangegangener Finanzierungen) oder auf Hedging-Vorkehrungen oder die Beschaffung von Garantien, Bürgschaften, Sicherheiten oder Freistellungen beziehen;
- Abschluss von Verträgen seitens der Gesellschaft, die sich auf den Erwerb oder Verkauf von Vermögenswerten beziehen;
- Entscheidung aller signifikanten Standardbedingungen, die in Leasingverträgen über Vermögenswerte enthalten sein müssen, welche von der Gesellschaft abzuschließen sind; und
- Abschluss von Verträgen seitens der Gesellschaft, die sich auf die Renovierung und/oder Wartung von Vermögenswerten beziehen, die nicht gemäß den Geschäftsplänen der Gesellschaft oder einer Verbundenen Gesellschaft vorgenommen werden.
- 13.9. Jegliche Entscheidungen zu den folgenden Angelegenheiten bedürfen der vorherigen schriftlichen Zustimmung der Generalversammlung der Gesellschafter oder gegebenfalls des Alleingesellschafters:
- Erwerb von Immobilien, Aktien, Anteilen, Anleihen, Schulden oder sonstigen Interessen oder Verpflichtungen, soweit dies nicht gemäß oder zwecks Umsetzung einer Angelegenheit geschieht, die in einem Geschäftsplan der Gesellschaft oder einer Verbundenen Gesellschaft genehmigt worden sind;
- Veräußerung von Vermögenswerten oder Immobilien, wenn diese nicht in einem Geschäftsplan der Gesellschaft oder einer Verbundenen Gesellschaft vorgesehen ist;
 - Einleitung oder Beilegung wesentlicher Rechtsstreitigkeiten;
- Abschluss oder Beendigung wesentlicher Verträge (d.h. Verträge mit einem Wert von über € 50.000 (fünfzigtausend Euro) pro Jahr;



- Gewährung von Garantien, Bürgschaften oder Freistellungen seitens der Gesellschaft oder einer ihrer Tochtergesellschaften (außer im Rahmen des gewöhnlichen Geschäftsablaufs);
- Bestellung, Kündigung und Austausch einer Bestellung von wesentlichen Parteien, die für den Bestand und Betrieb der Gesellschaft von Bedeutung sind, außer Vermögensverwaltern;
 - Annahme oder wesentliche Änderungen von Geschäftsplänen der Gesellschaft oder einer Verbundenen Gesellschaft;
- Jegliche Vorkehrungen für Joint Ventures oder Mitbeteiligungen zwischen der Gesellschaft und einer anderen Person oder über den Erwerb der Gesamtheit oder nahezu der Gesamtheit von Vermögenswerten und Verbindlichkeiten der Gesellschaft oder ein Erwerb beliebiger Teile des ausgegebenen Gesellschaftskapitals oder der Vermögenswerte und Verbindlichkeiten einer anderen Person seitens der Gesellschaft; und
- jegliche Transaktionen zwischen der Gesellschaft und einem Gesellschafter oder einer verbundenen oder angeschlossenen Gesellschaft eines Gesellschafters sowie jegliche Transaktionen, die nicht nach rein geschäftlichen Bedingungen und nicht im Rahmen des gewöhnlichen Geschäftsablaufs durchgeführt werden.

Art. 14.

- 14.1. Die Sitzungen der Geschäftsführer sind ordnungsgemäß einzuberufen und protokollarisch festzuhalten und finden zu den von der Geschäftsführung festgelegten Zeiten und in jedem Fall mindestens in vierteljährlichen Abständen zu den von der Geschäftsführung bestimmten Zeiten in Luxemburg statt.
- 14.2. Die Gesellschafter werden dafür sorgen, dass jeder Geschäftsführerdiesen Sitzungen der Geschäftsführung in Luxemburg persönlich beiwohnt, unter Vorbehalt von Artikel 14.5.
- 14.3. Jede Sitzung der Geschäftsführung muss unter Einhaltung einer Frist von mindestens fünf (5) Geschäftstagen einberufen werden; allerdings können Geschäftsführungssitzungen unter Einhaltung einer Frist von mindestens einer (1) Stunde einberufen werden, wenn die Interessen der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter nach vernünftiger Beurteilung eines Geschäftsführers aller Wahrscheinlichkeit nach in erheblichem Ausmaß nachteilig beeinträchtigt würden, wenn die Angelegenheit, die bei einer solchen Sitzung zu behandeln ist, nicht als dringend eingestuft wird, oder wenn sämtliche Geschäftsführer einer solchen kurzfristig einberufenen Sitzung zustimmen.
- 14.4. Den Einladungen zu Sitzungen der Geschäftsführung ist eine Tagesordnung beizufügen, in der unter Angabe angemessener Einzelheiten die während der Sitzung zu behandelnden Angelegenheiten aufgeführt sind; darüber hinaus sind Kopien aller sachdienlichen Unterlagen beizufügen, die bei der Sitzung besprochen werden sollen.
- 14.5. Die Geschäftsführer können gemäß diesem Gesellschaftsvertrag einer Geschäftsführungssitzung auch per Telefon oder Videokonferenz beiwohnen, vorausgesetzt:
- die Telefonkonferenz wird zu keinem Zeitpunkt von einem Ort aus initiiert, der im Vereinigten Königreich oder in Deutschland liegt;
- die Mehrheit (im Sinne der kombinierten Stimmrechte) der Geschäftsführer wohnt der Geschäftsführungssitzung in Luxemburg bei und kein Geschäftsführer nimmt von Deutschland aus teil;
- in dem Protokoll der betreffenden Sitzung/en der Geschäftsführung wird angegeben, von welchem Ort aus der/die jeweilige/n Geschäftsführer der/den Sitzung/en per Telefon oder Videokonferenz beigewohnt hat/haben.
 - 14.6. Jeder Geschäftsführer kann für eine gegebene Geschäftsführungssitzung einen Vertreter für sich bestimmen.
- 14.7. Ein bestellter Vertreter hat das Recht, jeder Sitzung beizuwohnen und dabei abzustimmen, bei der der ihn bestellende Geschäftsführer nicht persönlich anwesend ist, und im Allgemeinen im Falle der Abwesenheit der ihn bestellenden Person sämtliche Angelegenheiten zu erledigen, zu denen die ihn bestellende Person ermächtigt und berechtigt ist.
- 14.8. Ein Geschäftsführer, der außerdem die Funktion eines Vertreters erfüllt, ist bei Abwesenheit der ihn bestellenden Person befugt:
- im Namen der ihn bestellenden Person eine separate Stimme zusätzlich zu seiner eigenen Stimme auf seine eigene Verantwortung abzugeben; und
- bei der Feststellung der Beschlussfähigkeit sowohl in eigener Person als auch in Bezug auf den Geschäftsführer, den er vertritt, mitgezählt zu werden.
- 14.9. Kein Geschäftsführer übernimmt in dieser Kapazität eine persönliche Verpflichtung bezüglich der von ihm im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als Vertreter der Gesellschaft ist er nur für die Erledigung seines Mandats verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafter.

- 15.1 Der Alleingesellschafter übernimmt alle der Generalversammlung übertragenen Befugnisse.
- 15.2 Sind mehrere Gesellschafter vorhanden, kann sich jeder Gesellschafter ungeachtet der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile an gemeinsamen Entscheidungen beteiligen. Jeder Gesellschafter hat Stimmrechte im Verhältnis zu seiner Beteiligung. Gemeinsame Entscheidungen sind nur dann rechtsgültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern verabschiedet werden, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals halten.



- 15.3 Beschlüsse zur Änderung der Satzung der Gesellschaft können jedoch vorbehaltlich der Bestimmungen des Gesetzes nur von der Mehrheit der Gesellschafter gefasst werden, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft halten.
- **Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Juli eines jedes Jahres und endet am 30. Juni des darauffolgenden Jahres.

Art. 17. Financials.

- 17.1 In jedem Geschäftsjahr wird zum 30. Juni der Jahresabschluss der Gesellschaft aufgestellt und der Vorstand erstellt eine Ergebnisrechnung mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.
- 17.2 Jeder Gesellschafter kann die vorgenannte Ergebnisrechnung und Bilanz am Hauptgeschäftssitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 18. Rücklagen - Dividenden.

- 18.1 Die im Jahresabschluss angegebenen Bruttogewinne der Gesellschaft stellen nach Abzug allgemeiner Aufwendungen den Nettogewinn dar.
- 18.2 Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Nettogewinns der Gesellschaft wird in die gesetzliche Rücklage eingestellt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des nominellen Stammkapitals der Gesellschaft beträgt.
- 18.3 Der Saldo des Reingewinns kann an den/die Gesellschafter entsprechend ihrer Beteiligung in der Gesellschaft verteilt werden.
- 18.4 Der Vorstand ist bevollmächtigt, jederzeit unter folgenden Bedingungen Zwischendividenden zu beschließen und auszuschütten:
 - Der Vorstand erstellt Zwischenbeschlüsse als Grundlage für die Ausschüttung von Zwischendividenden;
- Aus diesen Zwischendividenden geht hervor, dass ausreichende Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei als vereinbart gilt, dass der Ausschüttungsbetrag die realisierten Gewinne zum Ende des letzten Geschäftsjahres, zuzüglich steuerlich vorgetragener Gewinne und ausschüttungsfähiger Reserven, jedoch abzüglich steuerlich vorgetragener Verluste und Beträge, die in Übereinstimmung mit dem Gesetz oder dieser Satzung in eine Rücklage eingestellt werden müssen, nicht übersteigen darf.
- **Art. 19. Abwicklung.** Bei Abwicklung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, gleich ob Gesellschafter oder nicht, durchgeführt, die von den Gesellschaftern bestellt und deren Befugnisse und Vergütung von den Gesellschaftern festgelegt werden.
- **Art. 20. Juristische und Vertragliche Referenzen.** Bei allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes Bezug genommen.

Übergangsbestimung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 30. Juni 2014.

Zeichnung - Zahlung

Die Geschäftsanteile wurden von der vorgenannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung IW-Wohnen S.à r.l., gezeichnet, die Alleingesellschafterin der Gesellschaft ist.

Die Geschäftsanteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Gesellschaft nun ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- EUR) zur Verfügung stehen, belegt durch den unterzeichneten Notar, der dies bestätigt.

Schätzung

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Lasten jeder Art, die von dem Zeichner auf Grund dieser Gründung zu tragen sind, werden auf circa eintausend und fünfzig Euro geschätzt.

Beschlüsse der alleingesellschafterin

- 1) Die Gesellschaft wird von folgenden drei Geschäftsführern geleitet:
- Frau Tessy LANG, Verwalter von Gesellschaften, geboren in Esch-sur-Alzette (Grossherzogtum Luxemburg) am 24. Juni 1969, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Herr Frank PLETSCH, Verwalter von Gesellschaften, geboren in Trier (Deutschland) am 15. Juli 1974, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Herr Mark GORHOLT, Verwalter von Gesellschaften, geboren in Trier (Deutschland) am 26. November 1980, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Die Mandate sind jeweils auf unbestimmte Zeit erteilt.

2) Die Adresse der Gesellschaft ist L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Partei in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, und bei Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung bindend.



URKUNDLICH DESSEN wurde die vorliegende Urkunde in Junglinster an dem eingangs dieses Dokument angegebenen Datum errichtet.

Nachdem das Dokument dem erschienenen Vollmachtnehmer vorgelesen worden war, unterzeichnete er gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2013. Relation GRE/2013/5291. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2014001512/501.

(140000755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Kenzan International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 38.403.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014006134/10.

(140006090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Kent Inter Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014006133/10.

(140006226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

KK 140 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 73.738.

Les comptes annuels au 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006136/9.

(140005994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Skirnerinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 87.718.

In the year two thousand thirteen, on the eleventh day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Highland Estates", a company duly organised and existing under the laws of Malta with its registered office at 6/5, Sir William Ried Street, GZR 1038 Gzira, Malta, registered with the registrar of companies of Malta under number C42024 (hereinafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 5 $^{\rm th}$, 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder of "Skirnerinvest S.A.", a public limited company (société anonyme), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, incorporated by a deed



received by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on May 8 th , 2002 published in the Mémorial C number 1230 on August 21 st , 2002,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 87.718 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following:

Agenda:

- 1. Decision to set up a voluntary liquidation of the Company;
- 2. Appointment of one or several liquidators and definition of their powers;
- 3. Discharge to the managers for the performance of their mandates; and
- 4. Miscellaneous.

First resolution:

The Sole Shareholder decides to dissolve the company and to put it into liquidation with effect as of this day.

Second resolution:

The Sole Shareholder decides to appoint as liquidator the Company "FAIRLAND PROPERTY LIMITED", incorporated under the Laws of Territory of The British Virgin Islands on 14 th day of October 2002 with company number I.B.C. No.: 517295, with head office address at P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The Meeting resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy-holder such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Meeting resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Third Resolution:

The Sole Shareholder gives full discharge to the managers of the Company for the performance of their mandates until this day.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

WHEREOF The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mil treize, le onze décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«Highland Estates», une société constituée sous des lois de Malte ayant son siège social au 6/5, Sir William Ried Street, GZR 1038 Gzira, Malte, enregistrée près du registre des sociétés de Malte sous le numéro C42024 (ci-après «l'Actionnaire Unique»),

ici représentée par Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 5 décembre 2013.



Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée dans le même temps par les autorités en charge de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique actionnaire de «Skirnerinvest S.A.», ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVIN-GER, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1230 du 21 août 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.718 (la «Société»).

L'Actionnaire Unique, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la Société;
- 2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
- 3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats;
- 4. Divers.

Première résolution:

L'Actionnaire Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de nommer en tant que liquidateur la société «FAIRLAND PROPERTY LIMITED» ayant son adresse à P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18/12/2013. Relation: LAC/2013/58096. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.



Luxembourg, le 10.01.2014.

Référence de publication: 2014006328/124.

(140006101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Impala Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 143.408.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014006107/10.

(140006476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Serim International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.559.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014006317/10.

(140005832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Serim International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.559.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014006318/10.

(140005833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

ProLogis UK CCLVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006258/9.

(140005789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

ProLogis Poland XXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006257/9.

(140005783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.



Sette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 182.999.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the 25 day of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing at 32 A, rue Zénon Bernard,L-4031, Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Appear:

Mr. Tamàs Magyari, a Hungarian citizen, with Passport number BB0548096, with address at, 1/A Harmat utca, Solt, H-6320 Hungary, here duly represented by Ms. Michèle Sensi-Bergami, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur' by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which he acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

- Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, (the "Commercial Companies Law").
 - Art. 2. The Company's name is "Sette S.à r.l.".
- **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to lease or sublease any property right.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).



Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

- Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.
 - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of one or several class A manager(s) and by one or several class B manager (s), the class A manager(s) being the business license holder(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and, as the case may be, designated as class A manager(s) or class B manager(s). The exercise of management fonctions will not be remunerated.

When a legal entity is appointed as a member of the board, such legal entity shall inform the Company and the board of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of manager of the board.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time, with or without cause, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of a class A manager or by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.



Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.



If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

- Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.
- **Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.



Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares fully issued by the Company, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is available to the Company.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,500.- Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolution:

- 1) Is appointed as manager:
- Mr. László Czéró, class A manager, with address at 56, rue Edward Steichen, L-3324 Bivange, Grand-Duchy of Luxembourg;

The manager shall serve for an undetermined duration.

According to article 12, the Company shall be bound by the sole signature of a Class A manager.

2) The Company shall have its registered office at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Esch-susr-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt cinquième jour de novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence au 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

Monsieur Tamàs Magyari, citoyen hongrois, portant numéro de passeport BB 0548096, ayant son domicile au 1/A Harmat utca, Solt, H-6320 Hongrie, représentée par Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et

dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée.

Art. 1 et . Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Lui sur les Sociétés Commerciales»).



- Art. 2. La dénomination de la société sera «Sette S.à r.l.».
- **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en parti, les mettre en valeur et les céder en toute ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant: de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financiers, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société lié d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme emprunté; de louer ou sous-louer tout bien immobilier.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grandduché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance de tout intéressé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associes ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

- **Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.
 - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l "associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure ou le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier



exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé de un ou plusieurs gérant(s) de classe A et d'un ou plusieurs gérant(s) de classe B, le ou les gérant (s) de classe A étant le ou les détenteur(s) de l'autorisation d'établissement. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant(s) de classe A ou gérant(s) de classe B. L'exercice de fonction de gérant ne sera pas rémunéré.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil de gérance, elle devra informer la Société et le conseil de gérance du nom de la personne physique qu'elle a nommée pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat de gérant du conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure ou les termes de ces Statuts auront été' respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant de classe A ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit nu par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précise' précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.



Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée Générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixe dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par l'écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des' associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 3I décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.



Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par 1'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associe' unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminue' des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

- **Art. 23.** L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.
- **Art. 24.** L'assemblée générale des associes avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Libération - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société. Toutes les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire, ledit montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la société, tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné.



Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'é1ève à environ 1.500.- euros.

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée
- M. László Czéró, gérant de classe A, résidant au 56, rue Edward Steichen, L-3324 Bivange, Grand-Duché de Luxembourg;

Le gérant est nommé pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée par la seule signature de son gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: MAGYARI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27/11/2013. Relation: EAC/2013/15422. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02/01/2014.

Référence de publication: 2014001791/513.

(140000761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Momentum Reinsurance Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.745.

L'an deux mille treize, le dix-huit novembre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Momentum Reinsurance Worldwide S.A.» ayant son siège social au 23, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 14 novembre 2011, publié au Mémorial C n° 3185 le 27 décembre 2011,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164.745 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Georges MICHELENA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision de dissoudre et mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.
- 2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3. Nomination d'un commissaire vérificateur à la liquidation (cf article 151 sur les sociétés commerciales).
- 4. Divers
- II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique, ainsi que le nombre d'actions détenues par l'actionnaire unique, sont indiqués sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée «ne



varietur» par le mandataire de l'actionnaire unique, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire unique, par les membres du bureau et le notaire instrumentant, pour les besoins de l'enregistrement.

- III. L'assemblée générale a été convoquée par avis de convocation contenant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé à l'actionnaire unique représenté en nom le 5 novembre 2013, ainsi qu'il en a été justifié au Bureau.
- VI. Que, d'après la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée générale des actionnaires doit, pour délibérer, rassembler, en personne ou par procuration, au moins cinquante (50 %) des actions représentatives du capital de la Société.
- V. Que, selon la liste de présence mille cent vingt-cinq (1.125) actions, représentant cent pour cent (100 %) du capital de la Société, sont représentées à la présente assemblée; et
 - V. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Les déclarations de la Présidente sont approuvées par l'assemblée générale.

L'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»).

Seconde résolution:

L'assemblée générale nomme Monsieur Georges MICHELENA, prénommé, né le 16 juin 1970 à Thionville (France) demeurant professionnellement au 23 avenue Monterey L-2163 Luxembourg, aux fonctions de liquidateur.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Troisième résolution:

L'assemblée générale nomme la société anonyme «Mazars Luxembourg» ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg (RCS Luxembourg B 159.962) aux fonctions de commissaire vérificateur à la Liquidation de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 12.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cent quatre-vingt euros (980,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeures, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, G. MICHELENA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19/11/2013. Relation: LAC/2013/52441. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg



Luxembourg, le 07.01.2014.

Référence de publication: 2014003774/81.

(140002826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Nizi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 69.587.

In the year two thousand and thirteen,

on the sixteenth day of the month of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

«NIZI LUXEMBOURG S.A.», a société anonyme, incorporated and existing under Luxembourg Law, registered in the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 48213, established and having its registered office at 89. E rue Pafebruch, L-8308 Capellen,

here represented by:

Mr Ulf BERG, company director, with professionnal address at 89E, rue Pafebruch, Capellen,

by virtue of a proxy given in Oslo (Norway), on 05 December 2013,

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of "NIZI INTERNATIONAL S.A." (the "Company"), a "société anonyme", registered in the Luxembourg Company Register under section B number 69 587 and having its registered office at 89, E rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

The Company was incorporated formerly under the name "TINFOS NIZI S.A., by a notarial deed of 27 April 1999, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 516 of 7 July 1999. The articles of Incorporation of the Company have been amended pursuant to several notarial deeds and for the last time pursuant a notarial deed of the undersigned notary enacted on 17 June 2010, which publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, was made on 05 July 2010, under number 1374 and page 65924.

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company fixed currently at TWENTY-SEVEN MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (27'500'000.- EUR), required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the subscribed share capital of the Company by an aggregate amount of FOUR MILLION EURO (4'000'000.- EUR) in order to increase the share capital from its current amount of TWENTY-SEVEN MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (27'500'000.- EUR) divided into one million one hundred thousand (1'100'000) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each up to an amount of THIRTY-ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (31'500'000.- EUR) to be divided into one million two hundred and sixty thousand (1'260'000) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) per share.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue hundred and sixty thousand (160'000) new fully paid-up shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) per share, each share having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the acknowledgment of present shareholder's resolutions.

Third resolution

The sole shareholder RESOLVES to subscribe, in his own name, the one hundred and sixty thousand (160'000) newly issued shares by the Company, with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each and to fully pay up the same shares by means of a contribution in kind consisting in part of credits granted to the Company, in an aggregate amount of FOUR MILLION EURO (4'000'000.- EUR)

In conformity with article 32-1 (5) of the Law of August 10, 1915, as amended, said claim has been dealt with a report established by "BDO Audit", a company (société anonyme) with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and signed by Mr Jacques PEFFER, réviseur d'entreprises, on 13 December 2013, which concludes as follows:

«Based on our work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the contribution in kind is not a least equal to the number and nominal value of shares to be issued in exchange."

Said report, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.



Thereupon, the sole shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one hundred and sixty thousand (160'000) new shares to the Subscriber and to allocate the aggregate amount of FOUR MILLION EURO (4'000'000.- EUR) to the share capital of the Company.

Fourth resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend Article five (5) first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company, to give such first paragraph henceforth the following new wording:

Art. 5. (first paragraph). "The subscribed corporate capital of the company is fixed at THIRTY-ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (31'500'000.- EUR) divided into one million two hundred and sixty thousand (1'260'000) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of the present deed are estimated at approximately at three thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

le seize décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«NIZI LUXEMBOURG S.A.», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la section B numéro 48213, établie et ayant son siège social au 89 E, rue Pafebruch, L-8308 Capellen,

ici représentée par:

Monsieur Ulf BERG, directeur de société, avec adresse professionnelle au 89E, rue Pafebruch, Capellen,

en vertu d'une procuration donnée à Oslo (Norvège), le 05 décembre 2013,

laquelle procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de «NIZI INTERNATIONAL S.A.» (la «Société»), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 69 587 et ayant son siège social au 89 E, rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

La Société fut constituée originairement sous la dénomination de «TINFOS NIZI S.A.», suivant acte notarié du 27 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 516 du 07 juillet 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 17 juin 2010, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, fut faite le 05 juillet 2010, sous le numéro 1374 et page 65924.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société fixé actuellement à VINGT-SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (27'500'000.- EUR), a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a DÉCIDÉ d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant total de QUATRE MILLIONS D'EUROS (4'000'000.- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de VINGT-SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (27'500'000.- EUR) divisé en un million cent mille (1'100'000) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, à un montant de TRENTE ET UN MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (31'500'000.- EUR) qui sera divisé en un million deux cent soixante mille (1'260'000) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) par action.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a DÉCIDÉ d'émettre cent soixante mille (160'000) actions nouvelles intégralement libérées d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) par action, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que



les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la constatation des présentes résolutions de l'actionnaire unique.

Troisième résolution

L'actionnaire unique a DÉCIDÉ de souscrire, pour son propre compte, les cent soixante mille (160'000) actions nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune et de libérer entièrement ces mêmes actions nouvellement émises par la Société au moyen d'un apport en nature consistant en partie des créances à hauteur d'un montant total de QUATRE MILLLIONS D'EUROS (4'000'000.- EUR) accordées par Nizi Luxembourg S.A. en faveur de la Société.

En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, la dite créance a fait l'objet d'un rapport, établi par la société «BDO Audit», une société anonyme établie et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et signé par Monsieur Jacques PEFFER, réviseur d'entreprises, en date du 13 décembre 2013, dont la conclusion rédigée en langue anglaise est la suivante:

«Based on our work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the contribution in kind is not a least equal to the number and nominal value of shares to be issued in exchange."

Le susdit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Ensuite, l'actionnaire unique a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'attribuer les cent soixante mille (160'000) nouvelles actions au Souscripteur et d'allouer le montant intégral de QUATRE MILLIONS D'EUROS (4'000'000.- EUR) au capital social souscrit de la Société.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique a DÉCIDÉ de modifier consécutivement l'article cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société afin de donner à ce premier alinéa la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (31'500'000.- EUR) divisé en un million deux cent soixante mille (1'260'000) actions d une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement trois mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même parties comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: U. BERG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16718. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014003787/144.

(140003331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Eracolus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 84.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006005/9.

(140006689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Eternity Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2014006008/9.

(140006657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

European Healthcare Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.308.614,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.086.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of November.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

BRIDGEPOINT EUROPE IV (NOMINEES) LIMITED, a limited company, having its registered office at 30, Warwick Street, W1B 5 AL London, United-Kingdom, and being registered with the Companies House under number 6492046,

here represented by Mrs Christine Mathy, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, under private seal, on 31 October 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of EUROPEAN HEALTHCARE HOLDINGS S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of two million three hundred and eight thousand six hundred and fourteen Euro (EUR 2,308,614.-), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B144.086, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 09 January 2009, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 263 (page 12600) on 6 February 2009. The Articles were amended for the last time on 20 May 2009, pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C number 1185 (page 56874) on 17 June 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to insert a new paragraph in article 14 of the Articles of the Company, in order to allow the payment of interim dividends, so that the new last paragraph of article 14 of the Articles shall be read as follows:

"The sole manager or the managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended from time to time, or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s)".

Declaration and costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thousand two hundred euro (EUR 1,200.-)

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq novembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BRIDGEPOINT EUROPE IV (NOMINEES) LIMITED, une limited company ayant son siège social au 30, Warwick Street, W1B 5AL Londres, Royaume-Uni, et étant immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 6492046,



Ici représentée par Madame Christine Mathy, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 31 octobre 2013.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de EUROPEAN HEALTHCARE HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de deux millions trois cent huit mille six cent quatorze Euros (2,308,614.- EUR), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B144 086, constituée suivant un acte notarié rédigé par Maître Martine Schaeffer, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 janvier 2009, dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 263 (page 12600) en date du 6 février 2009. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, selon un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 mai 2009, publié au Memorial C numéro 1185 (page 56874) le 17 juin 2009.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe dans l'article 14 des Statuts de la Société, afin de permettre le paiement de dividendes intérimaires, de telle sorte que le nouveau dernier paragraphe de l'article 14 des Statuts se lira comme suit:

"Le gérant unique ou les gérants, le cas échéant, peuvent décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé (s) avant la fin de l'exercice social sur base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve à établir d'après la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps, ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices effectivement réalisés puissent être récupérées auprès de(s) associé(s)».

Déclaration et frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ mille deux cents euros (1.200,-EUR).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date figurant en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Mathy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2013. LAC/2013/51275. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006017/95.

(140006021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

VC Holding II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.264.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxemburg, den 10. Januar 2014. Für VC Holding II S.à r.l. Ein Beauftragter

Référence de publication: 2014006393/13.

(140006159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Xieon Networks Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer. R.C.S. Luxembourg B 170.465.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN

ON THE TWENTY-NINTH DAY OF THE MONTH OF NOVEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Xieon Networks Solutions S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg ("RCS") under number B 174.826,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Xieon Networks Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer L-1748 Luxembourg-Findel, registered with RCS under number B 170.465 (the "Company"). The Company was incorporated by deed of Maître Francis Kessler on 16 July 2012 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("the Memorial") dated 30 August 2012, number 2160 page 103640. The articles of association were amended for the last time by deed of the undersigning notary on 07 May 2013 published in the Memorial dated 24 May 2013, number 1220, page 58517.

The appearing party, represented by Maître Thierry Kauffman residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 November 2013 given under private seal, which will be filed with the registration authorities together with the present deed, declared and requested the notary to record that:

Whereas the Sole Shareholder of the Company resolved to transfer the registered office of the Company to Galileo Center, N° 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel and to amend the first sentence of article 1.2 of the articles of association of the Company to read as follows: "The Company has its registered office in the city of Sandweiler, Grand-Duchy of Luxembourg".

Whereas the Sole Shareholder of the Company was informed that the address of the Company is located in the city of Niederanven and not in the city of Sandweiler which error constitutes a clerical error (erreur matérielle).

The above clerical error (erreur matérielle) shall thus be rectified in the articles of association of the Company as follows:

The first sentence of Article 1.2 of the Articles of association shall read as follows:

"The Company has its registered office in the City of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the reduction of the share capital are estimated at EUR 1,000.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE VINGT-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Xieon Networks Solutions S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("RCS") sous le numéro B174.826,



étant le seul actionnaire (l'"Associé unique") de Xieon Networks Investment S.à rl, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, immatriculée au RCS sous le numéro B 170.465 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler en Juillet 2012, publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») datée du 30 Août 2012, numéro 2160 à la page 103640. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussignée, le 07 mai 2013, publié au Mémorial en date du 24 mai 2013, numéro 1220, à la page 58517.

La partie comparante, représentée par Maître Thierry Kauffman demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 28 novembre 2013 sous seing privé, qui sera déposé auprès des autorités d'enregistrement ainsi que le présent acte, expose et prie le notaire pour enregistrer ce qui suit:

Considérant que l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société à Galileo Center, N ° 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel et à modifier la première phrase de l'article 1.2 des statuts de la Société comme suit: «la Société a son siège social dans la commune de Sandweiler. Grand-Duché de Luxembourg».

Considérant que l'actionnaire unique de la Société a été informée que l'adresse de la Société est située dans la ville de Niederanven et non dans la ville de Sandweiler, laquelle erreur est une erreur matérielle.

Le dessous de l'erreur matérielle sous-mentionnée doit donc être corrigée dans les statuts de la Société comme suit: La première phrase de l'article 1.2 des statuts est à lire comme suit:

«La Société a son siège social dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de la réduction du capital social sont estimés à EUR 1.000,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les personnes comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. KAUFFMAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 décembre 2013. Relation: RED/2013/2058. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 décembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014006418/82.

(140006494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Winfania Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 144.912.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014006413/10.

(140006745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.839.

Il résulte de la décision du conseil de gérance datée du 27 décembre 2013, que la Société a accepté Carlyle Numericable Partner I, L.P., ayant son siège social au 1001, Pennsylvania Avenue, NW, Suite 220 South, USA - 20004 Washington, DC, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro LP12767 comme nouvel associé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 13 janvier 2014. CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR Un mandataire

Référence de publication: 2014006649/16.

(140007088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Camaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 58.736.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Steinfort, le 8 janvier 2014 à 10.30 heures.

Les actionnaires de la société 'CAMARO S.A.', représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:
- Monsieur Jean-Pol CLART,

demeurant à B-6780 Hondelange, 20, rue P.-Henri;

- Monsieur Pierre CLART,

demeurant à B-6010 Couillet, 34, rue T.-Saint Gilles;

- Monsieur Jean PRADINES,

demeurant à F-57100 Thionville, 10, Impasse Dinot.

- 2) le mandat de l'administrateur-délégué est reconfirmé et renouvelé:
- Monsieur Jean-Pol CLART,

demeurant à B-6780 Hondelange, 20, rue P.-Henri.

3) Le mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Steinfort, le 8 janvier 2014.

Les Actionnaires

Référence de publication: 2014006636/26.

(140007453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Cambenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 106.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006637/10.

(140007347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Commodity Trade Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 79.996.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 06 janvier 2014 que Mme Maria Helena GONCALVES, Corporate Manager, née le 20 avril 1976 à Hayange, France, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg a été nommée à la fonction d'Administrateur de la Société, en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance, en même temps que celui de ces co-administrateurs, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Il résulte d'un autre procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social à la même date, que M. Marc SCHMIT a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration de la Société, en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire.



Pour extrait conforme SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014006658/18.

(140007402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

MIRIM S.A.- société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 97.853.

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «MIRIM S.A. - société de gestion de patrimoine familial», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97853, constituée suivant acte notarié en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 100 du 26 janvier 2004 (ciaprès: «la Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 05 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1681 du 08 juillet 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Geoffrey HUPKENS, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christine RACOT, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
- 2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.



Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. HUPKENS, C. RACOT, I. MARECHAL-GERLAXHE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17197. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014006225/64.

(140005748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Siegwerk Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.882.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006325/10.

(140006454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Silverbrick Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silverbrick Finance S.A.

Référence de publication: 2014006326/10.

(140006001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

VDC Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 158.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

VDC Invest SA

Monsieur Philippe Lambert

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014006395/13.

(140006182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

TCS II Opportunities Lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.132.

Les comptes annuels de TCS II Opportunities LU S.à r.l. B 163132 au Décembre 31, 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCS II Opportunities LU S.à r.l.

Référence de publication: 2014006367/11.

(140006174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Lanthea Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.584.

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg),

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LANTHEA HOLDING S.A.-SPF», établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86 584, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 24 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 943 du 20 juin 2002. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1278 du 18 juin 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur March BESCH, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume SCROCCARO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution anticipée de la Société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «LG Management S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7 rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 156639).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.



Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. BESCH, G. SCROCCARO, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17423. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014006161/68.

(140006095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

LB Dame S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L130207149.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LB Dame S.à r.l. & Partners SCA

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014006162/14.

(140006708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

TCS II Lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.074.

Les comptes annuels de TCS II LU S.à r.l. B163074 au Décembre 31, 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCS II LU S.à r.l.

Référence de publication: 2014006366/11.

(140006175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Aurelia Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.735.

Suite à un contrat de transfert de parts sociales («Share transfert agreement») en date du 9 décembre 2013, Trafalgar Discovery Fund a transféré 4 200 parts sociales de classe C de la société Aurelia Capital S.à r.l. (la Société) à CapeView Recovery Fund. CapeView Recovery Fund détient désormais 4 200 parts sociales de classe A, 4 200 parts sociales de classe B et 4 200 parts sociales de classe C de la Société.



Luxembourg, le 13 janvier 2014. Damien Nussbaum Gérant

Référence de publication: 2014006495/15.

(140006982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

CIU S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.082.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

Monsieur Farzad RASTI, managing director, né le 7 avril 1960 à Téhéran (Iran), demeurant à GB- 2 Lovett Gardens, Maidenhead, SL6 8 HQ Berks,

ici représenté par Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, sur base d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 30 décembre 2013, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant Farzad Rasti déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée CIU S. à r. l., ayant son siège social à L-9560 Wiltz, 21, rue du X Septembre, constituée suivant acte notarié du 4 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2110 du 9 septembre 2011.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit sa résolution prise sur ordre du jour conforme:

Résolution

L'associé unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch et de modifier l'article 5, première phrase, des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

« Art. 5. (première phrase). The registered office is established in Luxembourg».

En version française:

« Art. 5. (première phrase). Le siège social est établi à Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. SASSEL, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2014. Relation: REM/2014/18. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 janvier 2014. Référence de publication: 2014006452/36. Patrick SERRES.

(140006542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Atkins Worldwide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 167.720.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la société en date du 6 janvier 2014

En date du 6 Janvier 2014, l'associé unique de Atkins Worldwide S. à r.l. («la Société») a pris les résolutions suivantes:

- 1. De nommer Christelle Fila Nzololo, née le 21 Juillet 1979 à Brazzaville, République du Congo et ayant pour adresse professionnelle le 2 ANG MO KIO AVENUE HOUSE 589 HORIZON GARDENS 567950 SINGAPOUR en tant que Gérant Unique avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 2. D'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company SA en tant que Gérant Unique de la société avec effet immédiat;



Luxembourg, le 10 Janvier 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures Mandataire

Référence de publication: 2014006537/18.

(140007439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Etalux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 2, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 143.675.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex WEBER, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen.

IST ERSCHIENEN:

Herr Frank STAUDT, Heizungs- und Lüftungsbauermeister, geboren in Kirn (Deutschland) am 26. Mai 1964, wohnhaft in D-55626 Bundenbach, 7, Auf Heibenacker,

Inhaber von einhundert (100) Gesellschaftsanteilen,

Der Erschienene, handelnd als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "ETALUX s. à r.l." (Identitäts-nummer 2008 24 50 220), mit Sitz in L-7480 Tüntingen, 1, rue de Luxembourg, eingetragen im R.C.S.L. unter der Nummer B 143.675, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 27. November 2008, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 89 vom 15. Januar 2009, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 2. Dezember 2009, veröffentlich im Memorial C, Nummer 75 vom 12. Januar 2010,

ersucht den unterzeichneten Notar folgendes zu beurkunden:

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat sich der vorbenannte Herr Frank STAUDT, alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft "ETALUX s.à r.l.", zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden und folgenden Beschluss gefasst:

Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-7480 Tüntingen, 1, rue de Luxembourg, nach L-8245 Mamer, 2, rue de la Libération, zu verlegen.

Infolgedessen beschliesst der Gesellschafter den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 2. (Erster Absatz). "Der Sitz der Gesellschaft ist in Mamer."

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde anerfallen, werden abgeschätzt auf neunhundertfünfzig Euro (€ 950.-).

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: STAUDT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 31 décembre 2013. Relation: CAP/2013/4977. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): NEU.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Hinterlegung im Firmenregister.

Niederkerschen, den 7. Januar 2014.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2014006453/39.

(140006512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

AKT Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 188.374,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 138.175.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du Gérant de Classe A, Craig Sinfield-Hain, a fait l'objet d'un changement. La nouvelle adresse est la suivante:



3, Domaine Brameschhof, L-8290 Kehlen, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014006501/15.

(140007103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

GGI Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 145.353.

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GGI Advisory S.A." (numéro d'identité 2009 22 04 449), avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 145.353, constituée sous la dénomination de «GROUPE ALLIANCE INVEST S.A.» suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 mars 2009, publié au Mémorial C, numéro 772 du 9 avril 2009 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 avril 2012, publié au Mémorial C, numéro 1556 du 21 juin 2012, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en «GGI Advisory S.A.».

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes.
- II- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.
- III.- Que la société a un capital social de trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10.-) chacune.
- IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les trois mille cent (3.100) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société de droit de Singapour «GGI CAPITAL MARKETS PTE. LTD», ayant son siège social à 135 Sunset Way, #07-136, Clementi Park, Singapore (597158), inscrite au Registrar of Companies and Businesses Singapore sous le numéro 201117313H.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.



Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société de droit de Singapour «GOLDSTONE CONSULTING AND MANAGE-MENT SERVICES PTE, LTD», ayant son siège social à 54A Club Street, Singapore (069431), inscrite au Registrar of Companies and Businesses Singapore sous le numéro 201304657G comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, DONDLINGER. HAMES, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 30 décembre 2013. Relation: CAP/2013/4955. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 7 janvier 2014.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2014006460/68.

(140006524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

All In One Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4394 Pontpierre, 2A, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 141.675.

Les comptes annuels rectificatifs au 31.12.2012 (rectificatif du dépôt des comptes annuels 2012 déposé le 09/09/2013 no L130154531) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006487/10.

(140006933) Déposé au <u>registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.</u>

Ambrew S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 99.525.

EXTRAIT

La société a pris note de la démission de l'administrateur Monsieur Jean-Louis Van de Perre avec date effet 01/01/2014. Pour extrait conforme

Munsbach.

Référence de publication: 2014006491/11.

(140006898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Amsterdam Water Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.702.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la société en date du 6 janvier 2014

En date du 6 Janvier 2014, l'associé unique de Amsterdam Water Holdings S. à r.l. («la Société») a pris les résolutions suivantes:

1. De nommer Christelle Fila Nzololo, née le 21 Juillet 1979 à Brazzaville, République du Congo et ayant pour adresse professionnelle au 2 ANG MO KIO AVENUE - HOUSE 589 - HORIZON GARDENS - 567950 SINGAPOUR en tant que Gérant Unique avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;



2. D'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que Gérant Unique de la société avec effet immédiat:

Luxembourg, le 10 Janvier 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures Mandataire

Référence de publication: 2014006520/19.

(140007440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

FS Invest II S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 2.093.973.400,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.850.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 2005, acte publié au Mémorial C no 944 du 26 septembre 2005

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FS Invest II S.à r.l. Marielle Stijger

Gérant A

Référence de publication: 2014006048/15.

(140006160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Riverland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.833.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of the month of November. Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of RIVERLAND HOLDING S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 141.833, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on 26 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 10 October 2008, number C-2478. The articles of association of the Company have been amended by deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on 21 December 2011, published in the Mémorial of 29 February 2012, number C-536.

The Meeting was presided over by Mrs Nathalie CHEVALIER, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mr Pierre HANUS, accountant, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. This list and the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.
- II. All shareholders represented have declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the Meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items on the agenda.
- III. It appears from the attendance list that all the thirteenth thousand (13,000) Shares in issue are represented at the Meeting so that the Meeting is duly constituted, is quorate and may validly deliberate on the agenda set out below:
 - 1) Decision on the liquidation of the Company;
 - 2) Appointment of Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator and determination of the powers of the liquidator.

After the foregoing has been approved the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.



Second resolution

The Meeting resolved to appoint Fides (Luxembourg) S.A., a société anonyme, with registered office in 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 41.469, as liquidator.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the Meeting. The Meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Meeting if such authorisation is required by law.

The Meeting resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and the liquidator may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under his responsibility, all or part of his powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The Meeting resolved that the liquidator may bind the Company under his sole signature.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of inconsistencies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the Members of the Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edourad Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale des associés (l' «Assemblée») de RIVERLAND HOLDING S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.833, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 26 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), du 10 octobre 2008 numéro C-2478. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du notaire Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, du 21 décembre 2011, publié au Mémorial du 29 février 2012, numéro C-536.

L'Assemblée a désigné Mme Nathalie Chevalier, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président.

Monsieur Pierre HANUS, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg a été nommé secrétaire et scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter:

l. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné.

Les procurations signées ne varietur par les parties comparantes resteront annexées au présent document pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

- II. Tous les associés représentés ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemble générale et ont renoncé à leurs droits à un avis de convocation y relatif, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.
- III. Il résulte de la liste de présence que toutes les treize mille (13.000) parts sociales sont représentées et que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé cidessous:
 - 1) Décision concernant la liquidation de la Société;
 - 2) Nomination de Fides (Luxembourg) S.A. comme liquidateur et fixation des pouvoirs du liquidateur.

Ayant approuvé ce qui précède, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:



Première résolution

L'Assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

L'Assemblée a décidé de nommer Fides (Luxembourg) S.A. société anonyme avec siège social à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469, en tant que liquidateur.

L'Assemblée a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée). L'Assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à signer les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation spéciale de l'Assemblée dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

L'Assemblée a décidé de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire et le liquidateur peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des actes ou contrats spécifiques.

L'Assemblée a décidé que le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. CHEVALIER, P. HANUS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 03 décembre 2013. Relation: DIE/2013/14850. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 08 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005639/115.

(140005089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

KK 140 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 73.738.

Les comptes annuels au 31 janvier 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006139/9.

(140005997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Interior Rent Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.904.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006111/9.

(140006343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Falkade SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 158.086.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014006039/14.

(140006265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Strapeg S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 66.846.

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «STRAPEG S.A., SPF», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 66 846, constituée suivant acte notarié en date du 16 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2 du 4 janvier 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2810 du 22 décembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Brendan KLAPP, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire Madame Kitty WONG, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nadia WEYRICH, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée constate:

Ordre du jour:

- 1. Mise en liquidation de la société,
- 2. Nomination du liquidateur et fixation de ses pouvoirs,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

la société «ACCOFIN, Société Fiduciaire», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, section B numéro 62.492.



Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B.KLAPP, K. WONG, N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16895. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014005692/66.

(140005652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Security Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 114.392.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

La société anonyme «PRIME LICENSING AND HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 89.526, ci-après nommé «la comparante»,

ici représentée par Madame Sophie ERK, employée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme «SECURITY INVESTMENT S.A.», ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 114.392,
- a été constituée, suivant acte reçu, par le notaire instrumentant, le 8 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 950 du 15 mai 2006 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.
- II.- Que le capital social de la société anonyme «SECURITY INVESTMENT S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à cent mille Euros (100.000.- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur de cent Euros (100.- EUR) chacune.
 - III.- Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société «SECURITY INVESTMENT S.A.».
- IV.- Que l'activité de la société «SECURITY INVESTMENT S.A.» ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
 - V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.
- VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- VII.- Que la comparante est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.
- VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme «SECURITY INVESTMENT S.A.» est à considérer comme faite et clôturée.



- IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.
- XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à huit cent quatre-vingt euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2013. Relation GRE/2013/5428. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003893/51.

(140003582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

LDL & LDS S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. R&K S.à r.l.).

Siège social: L-1643 Luxembourg, 2, rue de la Grève. R.C.S. Luxembourg B 153.146.

L'an deux mille treize, le cinq décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Monsieur Halil KARABULUT, employé, demeurant à F-57290 Fameck, 105, rue du Général Henry, propriétaire de soixante-seize (76) parts sociales,
- Monsieur Himmet KARABULUT, employé, demeurant à F-57290 Fameck, 105, rue du Général Henry, propriétaire de vingt-quatre (24) parts sociales,

Les comparants sont les seuls associés de la société "R&K S.à r.l.", établie et ayant son siège à L-9233 Diekirch, 31, avenue de la Gare, constituée suivant acte du notaire Carlo WERSANDT de Luxembourg en date du 12 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1367 du 2 juillet 2010, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.146.

Les comparants requierent le notaire d'acter ce qui suit:

Monsieur Halil KARABULUT déclare d'abord céder à Monsieur Osman HOKEOGLU, indépendant, né à Ankara (Turquie) le 20 juin 1976, demeurant à F-57440 Algrange (France), 4, rue des Jenets, soixante-seize (76) parts sociales de la Société, pour le prix de mille cinq cents euros (1.500,- €).

Monsieur Himmet KARABULUT déclare céder à Monsieur Osman HOKEOGLU, susdit, vingt-quatre (24) parts sociales de la Société, pour le prix de cinq cents euros (500,-€).

Le prix global de vente des parts sociales de la société est de deux mille euros (2.000,-€).

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire aux cédants avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Himmet KARABULUT, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, Osman HOKEOGLU, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.



Deuxième résolution

Troisième résolution

Il décide de transférer le siège social de Diekirch à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" Art. 2. Premier alinéa. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg."

Quatrième résolution

Il fixe l'adresse à L-1643 Luxembourg, 2, rue de la Grève.

Cinquième résolution

Il décide de changer la dénomination sociale de la Société de «R&K S.à r.l.» en «LDL & LDS S.à r.l.».

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, il choisit de modifier en conséquence l'article 1 ^{er} des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LDL & LDS S à r.1"

Septième résolution

Il décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 3 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 3. La société a pour objet la location de véhicules automobiles et généralement de tous types de véhicules.

La société pourra également effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Huitième résolution

Il accepte la démission de Monsieur Himmet KARABULUT de ses fonctions de gérant unique et lui donne décharge.

Neuvième résolution

Il se nomme gérant unique de la société pour une durée illimitée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Halil KARABULUT, Himmet KARABULUT, HOKEOGLU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 57032. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2014005629/76.

(140004831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck